



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 Avril 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois Avril à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Françoise LE VERGE, Jacqueline LAROSA, Sylvie PELTA

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI, Jean Louis RAT, Lionel BOLAND, Stéphane MOREAU

Pouvoirs donnés : Messieurs François GRAND et Pascal JACQUES donnent pouvoir à Monsieur Olivier KERBART 1 seul sera retenu.

Madame Nathalie DULIZE donne pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS.

Secrétaire de séance : Olivier KERBART

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du treize Mars deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Présentation du compte de gestion 2022 :

En préambule de la présentation du budget par Olivier KERBART, Responsable de la Commission Finances, nous remercions les membres de cette Commission pour les nombreuses séances de travail auxquelles ils ont participé.

Compte de gestion 2022 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	460204,49	904147,92	1364352,41
Titres de recette émis (b)	85634,28	632199,02	717833,30
Réductions de titres ©	2000	90,20	2090,20
Recettes nettes (d=b-c)	83634,28	632108,82	715743,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	460,204,49	904147,92	1364352,41
Mandats émis (f)	78166,28	560597,45	638763,73
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)	78166,28	560597,45	638763,73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	5468,00	71511,37	76979,37
(h-d) Déficit			

➔ Le budget fonctionnement 2022 a un excédent de 71 511,37 euros

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque sur les données. La présentation du Compte de Gestion est approuvée par l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres, pouvoirs compris (soit 14 voix).

Présentation du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat :

Le Maire n'ayant pas le droit de prendre part au vote, le Compte Administratif 2022 est validé à l'unanimité par les Conseillers, soit 13 voix pour (pouvoirs compris).

Budget primitif 2023

Pour faciliter la lecture du budget, l'ensemble du Conseil Municipal accepte de parcourir simultanément l'ensemble des sections du plan comptable.

Olivier KERBART lit et commente les différents tableaux, répond aux demandes de précisions des élus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN EUROS		
	Réalisé 2022	Primitif 2023
Charges à caractère général	123756,69	291281,98
Charges de personnels	240542,29	297191,00
Atténuation de produits	42143,00	42143,00
Autres charges gestion courante	18464,44	13747,00
Charges financières	1417,78	2840,00
Charges financières exceptionnelles	0	650,00
Dotations aux provisions	38,38	100
TOTAL DEPENSES	560 597,45	1 002 739,80

RECETTES		
TOTAL RECETTES	632 108,82	1 002 739,80

Projets inscrits au Budget Primitif (Investissements) :

	Proposé Montants HT	Voté
Acquisition terrain	135 000	135 000
Aire de jeux	137 000	137 000
Nettoyage fossés mares	3329,17	3329,17
Ballon d'eau chaude cantine	812,50	812,50
Eglise	29166,67	29166,67
Vidéo surveillance	1000	1000
Bornes incendie	30000	30000
Remorque	1720,83	1720,83
Régul chauffage maison des asso.	7026,54	7026,54

Travaux isolation école	4299,03	4299,03
Electroménager cantine, salle des asso.	17000	17000
Four cantine	5000	5000
Bureau, Fauteuil directrice	1000	1000
10 décorations de Noël	1350	1350
Rideau scène	2040,10	2040,10
Eclairage stade	22928,80	22928,80
Défibrillateurs	2500	2500
Changement ampoules EP	50000	50000

2° Taux d'imposition des taxes directes pour 2023 :

La Commission Finance propose les taux d'imposition 2023 suivants :

Taux foncier Bâti : 38% ; Taux foncier non Bâti : 48,33% ; Taux d'habitation 10,24 %

Vote unanime de l'ensemble des élus, pour le taux des taxes : 14 voix pour (pouvoirs compris).

3° Subventions aux Associations : sur la base d'un projet proposé par chacune d'elle.

Organisme / Association	Montant de la subvention et Projet associé
Caisse des écoles de Prey	600,00
MFR Vimoutiers	60,00
SPAÉ	100,00
Comité des Fêtes de Prey	800,00
La Prévention Routière	80,00
CFA Bâtiment Evreux	120,00
Cercle culturel de l'Hôpital de PACY	50
Autres associations (suivant projet)	790

L'ensemble des comptes est approuvé.

Vote unanime de l'ensemble des élus : 14 voix pour (pouvoirs compris).

4° Etat du personnel :

1 Secrétaire de Mairie catégorie : A (agent titulaire)	1 Adjoint spé.ppal 1 cl écoles mat : C (agent titulaire)
2 Adjoints techniques catégorie : C (agent titulaire)	1 Agent de maitrise contractuel : C (non titulaire)
1 Adjoint technique ppal 2° CL : C (agent titulaire)	

Les administrés souhaitant des explications complémentaires sur le budget et les investissements peuvent prendre rendez-vous en Mairie avec un Elu.

5° Projet concernant le ballon d'eau chaude :

Le STOP habituel a été présenté à l'ensemble des conseillers qui ont validé le devis

GP PRO CHAUFFAGE pour un total de 974,34 ttc euros.

Le projet fera l'objet d'une demande de fonds de Concours auprès de l'EPN.

Le conseil autorise le Maire à procéder à toutes les démarches inhérentes à cette décision et à remplir tous les papiers administratifs pour la mise en œuvre des fonds de concours.

L'ensemble des élus présents, soit 14, votent pour la réalisation.

6° Projet concernant l'entretien des fossés (chemin à côté du 2 rue de Grossœuvre allant vers le tennis et fossé vers rue de la Fosses aux Merles) :

Le STOP habituel a été présenté à l'ensemble des conseillers qui ont validé le devis

SARL DROUET pour un total de 3994, 85 ttc euros.

Le projet fera l'objet d'une demande de fonds de Concours auprès de l'EPN.

Mr Demuyck et l'ensemble des propriétaires longeant les fossés seront contactés.

Le conseil autorise le Maire à procéder à toutes les démarches inhérentes à cette décision et à remplir tous les papiers administratifs pour la mise en œuvre des fonds de concours.

L'ensemble des élus présents, soit 14, votent pour la réalisation.

7° Acte de principe de dissolution du Sivu-Cigale :

Le comité syndical du Sivu-Cigale s'est réuni le 15 mars 2023 pour établir l'acte de principe de dissolution du Sivu.

Suivant les termes de l'acte n°06-203 du syndicat, il est stipulé : « La liquidation du syndicat qui devra être validée par l'ensemble des conseils municipaux »

Vote unanime de l'ensemble des élus pour la sortie du Sivu-Cigale : 14 voix pour (pouvoirs compris).

En prévision d'une dissolution effective (au plus tôt 1/1/2024), les élus travailleront à la construction d'une offre alternative, les Parents concernés seront consultés.

8° Questions diverses :

-Décisions de rembourser les facturations du forfait ménage aux associations ayant utilisé la salle en 2023 et l'ayant déjà réglé. De façon à avoir une égalité de non-paiement du forfait ménage pour 2023.

L'ensemble est soumis au vote : 14 pour (pouvoirs compris)

- Validation d'une gratification d'une valeur de 40 euros à la stagiaire de l'école Melle Léna Conard.

L'ensemble du conseil Municipal en profite pour la féliciter sur la qualité de son travail.

L'ensemble est soumis au vote : 14 pour (pouvoirs compris)

-Accord de l'ensemble du conseil pour renouveler à l'identique les cadeaux pour le départ des douze élèves de CM2 (dico français-Anglais et une clé USB), l'ensemble sera remis lors d'un goûter.

L'ensemble est soumis au vote : 14 pour (pouvoirs compris)

-Pour le 8 Mai 2023, une cérémonie sera organisée avec la présence des enfants de l'école qui le désirent.

Les modalités de l'organisation et le lieu seront communiqués rapidement.

L'exposition de peinture ouverte au public, organisée par l'Atelier, se tiendra le 11 juin 2023.

Le règlement stipule : « Possibilité de louer la salle à un tarif négocié pour un événement musical, culturel ou artistique apportant une image positive au Village. » L'ensemble est renouvelé aux mêmes conditions que l'année dernière.

L'ensemble est soumis au vote : 12 pour et 2 absentions

Nous précisons que pour les prochaines années, il serait souhaitable d'envisager une autre date car les mois de mai et juin étant fortement demandés par les particuliers, le prix sera revalorisé à la hausse.

Mr Jacques Moreau va se rapprocher de Mr Guyot pour lui proposer son aide pour l'entretien des Mares.

-Mr Dominique DAVARD demande des explications sur l'enquête publique à propos des modifications allégées du PLUI-HD concernant des habitants qui ont vu leurs terrains déclassés en 2019. Nous l'informons que les propriétaires des terrains ont été reçus pour leur fournir des explications.

Fin de la séance : 21h30